



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Procès-verbal

DATE : 11-04-2022, 19 h

LIEU : À l'école de l'Escalade

Personnes présentes

Maryse Desroches	Direction
Sévérine Duranleau	Représentante des parents
Fannie Lavoie	Représentante des parents
Simon Lefebvre	Représentant des parents
Isabelle Robichaud	Représentante des parents
Chantal Minguy	Représentante du personnel enseignant
Christine Savard	Représentante du personnel enseignant
Annie-Monica Daigle	Représentante du service de garde
Katy Sirois	Enseignante

Personnes absentes

Nadine Drolet	Représentante du personnel de soutien
Simon Jomphe	Représentant des parents

Public


Jean-Pierre Dionne

Numéros de décisions	Sujets	Résumé
1. Bloc d'ouverture		
	1.1. Ouverture de la séance, mot de bienvenue et vérification du quorum	Nous avons quorum.
042-CE 2021/2022-10	1.2. Adoption de l'ordre du jour	Sur proposition de Mme Chantal Minguy, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
042-CE 2021/2022-11	1.3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021 et suivi	Sur proposition Mme Katy Sirois, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ Suivi : Le studio ne fait pas de photo de groupe, Mme Maryse Desroches explique les raisons.
	1.4. Période de questions au public	M. Jean-Pierre Dionne nous communique des informations sur le programme d'anglais intensif. Il explique les raisons pour lesquelles il préconise le modèle 5 mois/ 5 mois.
2. Bloc décision		
042-CE 2021/2022-12	2.1. Approbation de la grille matière	<p>L'organisation scolaire nous prévoit 3 groupes de 5^e année en 22-23. Lors de la dernière séance, nous avons voté une grille-matière basée sur un modèle à 2 groupes de 5^e année.</p> <p>Mme Desroches présente un PowerPoint afin de nous présenter les réflexions de l'équipe école sur le modèle d'anglais intensif qu'elle préconise dans un contexte où il y a trois groupes complets en 5^e année. Deux scénarios sont regardés : le maintien du modèle 5 mois / 5 mois et un modèle 3 mois / 3 mois / 3 mois. Les avantages et inconvénients des deux modèles sont présentés.</p> <p>L'équipe école recommande le maintien du modèle 5 mois / 5 mois pour trois groupes, si nous basculons vers un modèle 3 mois / 3 mois / 3 mois dans l'éventualité où il n'y a pas d'enseignant d'anglais.</p> <p>Sur proposition de Mme Fannie Lavoie et M. Simon Lefebvre, il est résolu à l'unanimité d'approuver la grille-matière présentée.</p>

			<p>En complément à l’approbation de la grille-matière, une résolution est adoptée par les membres du CÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérant que l’école de l’Escalade croit que l’anglais intensif devrait être offert au plus d’élèves possible en 5^e année; • Considérant que le modèle préconisé par l’école de l’Escalade est le modèle 5 mois – 5 mois (la moitié de la 5^e année est consacrée principalement à l’enseignement de l’anglais en mode intensif); • Considérant que l’organisation scolaire 22-23 prévoit 3 groupes pleins en 5^e année; • Considérant qu’il y a un risque de ne pas trouver d’enseignant d’anglais pour enseigner au 3^e groupe en raison de la pénurie de personnel qui affecte particulièrement le champ anglais; <p>Le conseil d’établissement de l’école de l’Escalade recommande que le modèle 5 mois soit offert à l’ensemble des groupes de la 5^e année, mais, que dans l’éventualité où, en août, il n’y aurait pas d’enseignant pour offrir le programme d’anglais au 3^e groupe, tous les groupes fonctionnent selon le modèle 3 mois.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ</p>
042-CE 2021/2022-13	2.2.	Changement au calendrier : accueil des futurs élèves du préscolaire	<p>L’accueil des futurs élèves au préscolaire se fera le 26 mai.</p> <p>Sur proposition de Mme Séverine Duranleau il est résolu à l’unanimité d’approuver le changement au calendrier.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ</p>

3. Informations

3.1.	Communications de la présidence	<p>M. Lefebvre nous présente l'échéancier de l'élaboration du prochain projet éducatif et nous parle du rôle de CÉ.</p> <p>Madame Desroches complète l'information et suggère aux membres du CÉ de jumeler la consultation à faire auprès des élèves au sondage qui sera administré quant au projet éducatif.</p>
3.2.	Communications du représentant du comité de parents	<p>Mme Lavoie nous informe sur les sujets qui ont été discutés lors des rencontres.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ergothérapie• Colloque• Conseil d'administration• Bons coups• Développement durable
3.3.	Communications de la représentante du service de garde	<ul style="list-style-type: none">• Repas dépannage : <p>Mme Annie-Monica Daigle discute avec les membres de la possibilité de facturer les parents lors de remise de repas dépannage. Ceux-ci suggèrent de plutôt prendre en note les noms des élèves qui bénéficient de ce service et la raison du besoin. Ils suggèrent également que les éducatrices prennent des notes lorsque le repas de l'élève est de moins bonne qualité ou manque de contenu afin de faire un suivi auprès des parents dans le but d'offrir de l'aide alimentaire au besoin.</p>
3.4.	Communications de la direction	<ul style="list-style-type: none">• Communication aux parents : <p>La 2^e communication sera transmise le 22 avril. Un format papier sera remis aux parents par la titulaire des élèves du pavillon 1. Les commentaires des spécialistes et des titulaires du 2^e et 3^e cycle, la communication sera disponible sur Mozaïk Parent.</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan d'effectifs professionnels : <p>Mme Desroches donne des précisions sur la planification d'effectifs cette année et pour 2022-2023.</p> <ul style="list-style-type: none">• Cour d'école pavillon 2 et campagne de financement : <p>Mme Desroches nous informe qu'elle a reçu des soumissions ce matin, l'analyse sera faite et nous reviendras avec les détails.</p> <p>De plus, il y aura une campagne de financement avec des plants de végétaux qui sera offerte aux parents de l'école. Il est aussi proposé d'organiser un marché aux puces en juin.</p>

	3.5.	Autres sujets	Aucun autre sujet n'est abordé.
	3.6.	Levée de l'assemblée	L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre prend fin à 21 h 50. La levée de l'assemblée est proposée par mme Annie-Monica Daigle.
	Signature de la présidence		 Signature de la direction